



Gérer avec des valeurs

NOM : Prénom : Tél :

Adresse : CP : Ville:.....

Adresse courriel (souhaitée):.....

Grade:.....DT :.....Agence

Date d'entrée à l'ONF :

Pour les agents à temps partiel, la cotisation est au prorata du temps de travail

Je travaille à temps partiel : %

Mon indice figurant sur ma fiche de paie X 0,36 =€

Déduction fiscale des cotisations syndicales

L'article 23 de la loi de finances pour 2012 a modifié le régime de déduction fiscale des cotisations syndicales. La réduction d'impôt de 66% des cotisations versées est remplacée par un crédit d'impôt au même taux et dans la limite de 1% du montant du revenu brut, déduction faite des cotisations et contributions sociales. Ainsi les adhérents et futurs adhérents non imposables à l'impôt sur le revenu bénéficieront désormais d'un remboursement égal à 66% de la cotisation payée. Pensez à joindre le justificatif dans la déclaration, sinon pas de possibilité de rectification. Les agents optant pour les frais réels demeurent écartés de cette disposition.

Je suis nouvel adhérent ou arrivant à l'ONF, ma cotisation est de 50 €

Je suis retraité, ma cotisation est de 30 €

Je suis déjà adhérent

Je désire soutenir GENERATION FORETS, je joins un chèque de €

Chèque à libeller à l'ordre de GENERATION FORETS.

Date et signature

AVANTAGES ADHERENTS : Assurance GMF protection pénale pour faute non intentionnelle
Adhésion à l'A.D.E.I.C. : Association nationale de consommateur

Adresse d'envoi :

**Trésorerie GENERATION FORETS
GERBER jacques MF chene Bercy
86210 Bonneuil Matours**

Tél. : 0549 21 63 97 – courriel : generation.forets@laposte.net

